

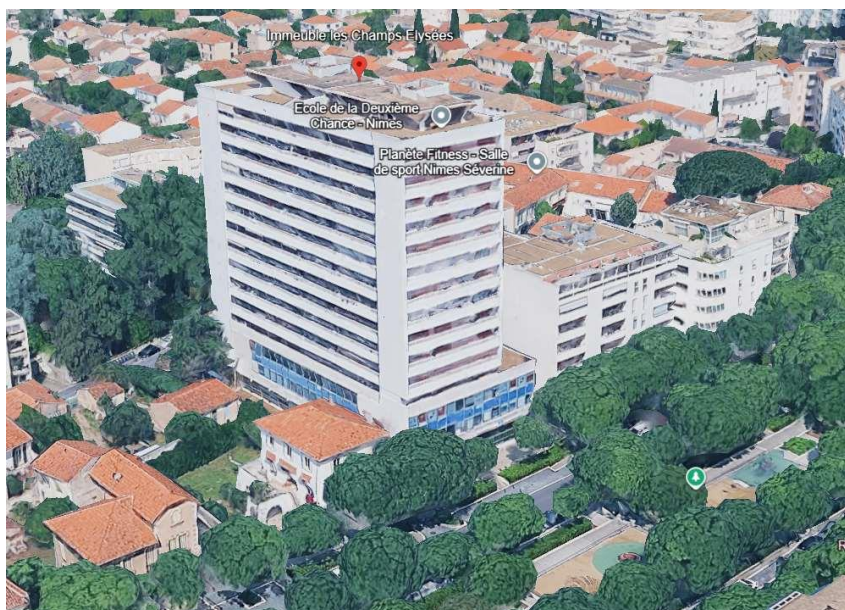


APAVE
AGENCE DE MONTPELLIER
Zone Ecoparc 310 rue de la Sarriette
34130 SAINT-AUNÈS
N° SIRET : 90386907101053

DONNEUR D'ORDRE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
1 PLACE EMILE BLOUIN
31952 TOULOUSE CEDEX
CONTACT : Monsieur RONGEART FREDERIC



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti



Numéro d'offre : **3130995.3**

Numéro de contrat : **C25322669-126367-**
NÎMES-MINISTÈRE DE LA JUSTICE-UEMO-
RAT

Numéro de rapport (n° de tâche) : **T252085163**

Date : **28/01/2026**

Lieu d'intervention :
Bâtiment LES CHAMPS ELYSEES

80 avenue JEAN JAURES
30000 NÎMES

Destinataire rapport :
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
DEPARTEMENT IMMOBILIER

Date d'intervention :
Du **22/01/2026**

Intervenant : **Monsieur Thierry MALLOL**

Signature :



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 42 pages

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Adresse :	80 avenue JEAN JAURES 30000 NÎMES	Référence Cadastre :	EI- 0795
Étage :		Date du Permis de Construire :	Antérieur au 1er juillet 1997
Bâtiment :		Date de construction :	Non communiquée
Nature du bâtiment :	Bâtiment		

1.2 DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER
Adresse :	1 PLACE EMILE BLOUIN 31952 TOULOUSE CEDEX

DÉSIGNATION DU PROPRIETAIRE

Nom :	MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER
Adresse :	1 PLACE EMILE BLOUIN 31952 TOULOUSE CEDEX

1.3 EXÉCUTION DE LA MISSION

Repérage réalisé par :	MALLOL Thierry	Laboratoire d'Analyses :	Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud
N° certification :	17975207	Adresse laboratoire :	75C Avenue de Pascalet 30310 Vergèze
Date d'obtention :	12/09/2025	Numéro d'accréditation :	1-5922
Organisme :	BUREAU VERITAS CERTIFICATION	Organisme d'assurance professionnelle :	Allianz Global Corporate & Specialty SE
Adresse :		Adresse assurance :	1 cours Michelet - CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex
Date de la commande :	22/01/2026	N° de contrat d'assurance :	FRL003861
Accompagnateur :	Aucun	Date de validité :	31/12/2026

1.4 REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Référence : [Plan du projet](#)

Nature des travaux envisagés : Travaux de mise en conformité- Accessibilité PMR

Réagencement des sanitaires existants : sol, murs, plafond et portes

Remplacement des portes du bureau SCE

Pose de 2 grilles sur menuiserie du local technique

Remplacement de la porte de sortie de secours par une porte coupe feu

Remplacement du visiophone à la porte d'entrée

Pose de poignée rallongée sur porte existante

1.5 CONCLUSION(S) DU RAPPORT

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

SOMMAIRE :

INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
DESIGNATION DU BATIMENT	2
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE	2
EXÉCUTION DE LA MISSION	2
REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE	2
CONCLUSION(S) DU RAPPORT	2
RESULTATS DU REPERAGE.....	4
MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AFFECTES PAR LES TRAVAUX	4
MATERIAUX OU PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE	4
INVESTIGATIONS NON REALISEES	7
MOYENS D'ACCES A METTRE A DISPOSITION PAR LE DONNEUR D'ORDRE	7
INVESTIGATION(S) APPROFONDIE(S) DEVANT ETRE REALISEE(S) PAR LE DONNEUR D'ORDRE	7
COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION	7
OBJECTIF	7
REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES	7
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	7
PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION	9
PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE	9
PROGRAMME ET PERIMETRE DE REPERAGE DEFINIS PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE	9
RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)	12
OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE BATI	12
PRECONISATIONS	12
ANNEXE CROQUIS	13
ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	15
ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES	32
ANNEXE TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES.....	38
ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE	39
ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE	40
CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS	41

2. RESULTATS DU REPERAGE

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans des conditions normales de sécurité.

2.1 Matériaux ou produits contenant de l'amiante affectés par les travaux

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	Réf ZPSO
R+2	SALLE D'EAU	Faïences	Colle de faïence	Résultat d'analyse (P005 - idem)	S005	Z003
R+2	WC 1	Faïences	Colle de faïence	Résultat d'analyse (P005)	S005	Z003
R+2	WC 2	Faïences	Colle de faïence	Résultat d'analyse (P006)	S005	Z003

2.2 Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	Réf ZPSO
R+2	PALIER D'ENTREE	Murs	Enduit projeté - Peinture	Résultat d'analyse (P011 - idem)	S011	Z006
R+2	CIRCULATION	Carrelage	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P001)	S001	Z001
		Carrelage	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P002)	S001	Z001
		Murs	Enduit lisse - Peinture	Résultat d'analyse (P010)	S009	Z005
		Plafond	Enduit projeté - Peinture	Résultat d'analyse (P014)	S013	Z007
		Murs	Enduit lisse - Peinture	Résultat d'analyse (P009)	S009	Z005
		Plafond	Enduit projeté - Peinture	Résultat d'analyse (P013)	S013	Z007
R+2	BUREAU B15 SCT	Plafond	Enduit projeté - Peinture	Résultat d'analyse (P013 - idem)	S009	Z007
		Murs	Enduit lisse - Peinture	Résultat d'analyse (P009 - idem)	S020	Z005
R+2	BUREAU SCE	Plafond	Enduit projeté - Peinture	Résultat d'analyse (P013 - idem)	S013	Z007
		Murs	Enduit lisse - Peinture	Résultat d'analyse (P009 - idem)	S009	Z005
R+2	BUREAU B16	Plafond	Enduit projeté - Peinture	Résultat d'analyse (P013 - idem)	S013	Z007
		Murs	Enduit lisse - Peinture	Résultat d'analyse (P009 - idem)	S009	Z005
R+2	ARCHIVES	Plafond	Enduit projeté - Peinture	Résultat d'analyse (P013 - idem)	S013	Z007
		Murs	Enduit lisse - Peinture	Résultat d'analyse (P009 - idem)	S009	Z005
R+2	LOCAL TECHNIQUE	Sol	Ragréage rose	Résultat d'analyse (P015)	S015	Z008
		Plafond	Enduit - Peinture	Résultat d'analyse (P013 - idem)	S019	Z007
		Murs	Enduit lisse - Peinture	Résultat d'analyse (P009 - idem)	S009	Z005
R+2	BUREAU B17	Plafond	Enduit projeté - Peinture	Résultat d'analyse (P013 - idem)	S013	Z007
		Murs	Enduit lisse - Peinture	Résultat d'analyse (P009 - idem)	S009	Z005
R+2	BUREAU B18	Plafond	Enduit projeté - Peinture	Résultat d'analyse (P013 - idem)	S013	Z007
		Murs	Enduit lisse - Peinture	Résultat d'analyse (P009 - idem)	S009	Z005

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	Réf ZPSO
R+2	BUREAU INSPECTEUR	Plafond	Enduit projeté - Peinture	Résultat d'analyse (P013 - idem)	S013	Z007
		Murs	Enduit lisse - Peinture	Résultat d'analyse (P009 - idem)	S009	Z005
R+2	BUREAU DIRECTION	Plafond	Enduit projeté - Peinture	Résultat d'analyse (P013 - idem)	S013	Z007
		Murs	Enduit lisse - Peinture	Résultat d'analyse (P009 - idem)	S009	Z005
R+2	SECRETARIA T	Plafond	Enduit projeté - Peinture	Résultat d'analyse (P013 - idem)	S013	Z007
		Murs	Enduit lisse - Peinture	Résultat d'analyse (P009 - idem)	S009	Z005
R+2	RANGEMENT 1	Plafond	Enduit projeté - Peinture	Résultat d'analyse (P013 - idem)	S013	Z007
		Murs	Enduit lisse - Peinture	Résultat d'analyse (P009 - idem)	S009	Z005
R+2	SALLE DE REUNION	Plafond	Enduit projeté - Peinture	Résultat d'analyse (P013 - idem)	S013	Z007
		Murs	Enduit lisse - Peinture	Résultat d'analyse (P009 - idem)	S009	Z005
R+2	RANGEMENT 2	Plafond	Enduit - Peinture	Résultat d'analyse (P013 - idem)	S013	Z007
		Murs	Enduit lisse - Peinture	Résultat d'analyse (P009 - idem)	S009	Z005
R+2	LOCAL ELECTRIQUE	Murs	Enduit projeté - Peinture	Résultat d'analyse (P011)	S011	Z006
		Plafond	Enduit projeté - Peinture	Résultat d'analyse (P013 - idem)	S013	Z007
R+2	SALLE D'EAU	Dalle de sol	Colle de dalle de sol	Résultat d'analyse (P003)	S003	Z002
		Dalle de sol	Colle de dalle de sol	Résultat d'analyse (P004)	S003	Z002
		Plafond	Enduit - Peinture	Résultat d'analyse (P013 - idem)	S019	Z007
		Murs	Enduit - Peinture	Résultat d'analyse (P007 - idem)	S007	Z004
R+2	WC 1	Plafond	Enduit - Peinture	Résultat d'analyse (P013 - idem)	S019	Z007
		Murs	Enduit - Peinture	Résultat d'analyse (P007)	S007	Z004
R+2	WC 2	Murs	Enduit - Peinture	Résultat d'analyse (P008)	S007	Z004
		Plafond	Enduit - Peinture	Résultat d'analyse (P013 - idem)	S019	Z007

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	Réf ZPSO
R+2	PLACARD TECHNIQUE	Conduits	Fonte - Peinture	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	S017	Z010
		Conduits	PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	S018	Z011
R+2	ESCALIER DE SECOUR	Murs	Enduit projeté - Peinture	Résultat d'analyse (P012)	S011	Z006
ELEMENTS EXTERIEURS	FACADE DU NIVEAU	Menuiseries exterieurs	Plaques en allège extérieures	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	S016	Z009

3. INVESTIGATIONS NON REALISEES

3.1 Moyens d'accès à mettre à disposition par le donneur d'ordre

Néant

3.2 Investigation(s) approfondie(s) devant être réalisée(s) par le donneur d'ordre

Néant

4. COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION

4.1 Objectif

Le repérage de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti est défini à l'article R. 4412-97 du Code du Travail. Il consiste à rechercher, identifier, localiser et quantifier les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux tels qu'ils ont été définis par le donneur d'ordre.

4.2 Références réglementaires et normatives

Loi no 2016-1088 du 8 août 2016,
 Décret no 2012-639 du 4 mai 2012 modifié par le décret 2017-899 du 9 mai 2017 et par le décret 2019-251 du 27 mars 2019,
 Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
 Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié par l'arrêté du 23 Janvier 2020,
 Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification,
 Articles L.4412-2, L.4531-1, L.4121-3 et R.4412-97 du Code du travail,
 Norme NF X 46 020 du 05 août 2017.

4.3 Conditions de réalisation du repérage

Date(s) et nature des visites sur site

Date(s) de la ou des visites	Objet
22/01/2026	repérage avant travaux

Documents remis :

Titre
Programme de travaux

Ecart(s) par rapport à la norme NF X 46-020 : [Néant](#)

Conditions du repérage : Le repérage est réalisé conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, qui prescrit la fréquence minimale des sondages et prélèvements au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage. Lorsque le repérage ne peut être dissocié de l'engagement de l'opération elle-même pour des raisons techniques communiquées par l'opérateur de repérage (dépose de doublages, de pléniums etc), le donneur d'ordre fait procéder au repérage au fur et à mesure de l'avancement des travaux projetés.

Moyens mis à disposition de l'opérateur : [Néant](#)**Commentaire :** [Néant](#)

5. PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION

5.1 Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Nature des travaux envisagés : Travaux de mise en conformité- Accessibilité PMR

Réagencement des sanitaires existants: sol, murs, plafond et portes

Remplacement des portes du bureau SCE

Pose de 2 grilles sur menuiserie du local technique

Remplacement de la porte de sortie de secours par une porte coupe feu

Remplacement du visiophone à la porte d'entrée

Pose de poignée rallongée sur porte existante

Si des produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'auraient pas fait l'objet d'investigations car non identifiés comme concernés par le programme de travaux tel que communiqué par le donneur d'ordre, ce dernier devra effectuer des investigations complémentaires.

5.2 Programme et périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage

Périmètre de repérage : Ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concernés par la mission de repérage, telle que découlant du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre.

Etage	Local / partie d'immeuble concerné par les travaux	Visitée	Justification
R+2	PALIER D'ENTREE	OUI	/
R+2	CIRCULATION	OUI	/
R+2	BUREAU B15 SCT	OUI	/
R+2	BUREAU SCE	OUI	/
R+2	BUREAU B16	OUI	/
R+2	ARCHIVES	OUI	/
R+2	LOCAL TECHNIQUE	OUI	/
R+2	BUREAU B17	OUI	/
R+2	BUREAU B18	OUI	/
R+2	BUREAU INSPECTEUR	OUI	/
R+2	BUREAU DIRECTION	OUI	/
R+2	SECRETARIAT	OUI	/
R+2	RANGEMENT 1	OUI	/
R+2	SALLE DE REUNION	OUI	/
R+2	RANGEMENT 2	OUI	/
R+2	LOCAL ELECTRIQUE	OUI	/
R+2	SALLE D'EAU	OUI	/
R+2	WC 1	OUI	/
R+2	WC 2	OUI	/
R+2	PLACARD TECHNIQUE	OUI	/
R+2	ESCALIER DE SECOUR	OUI	/
ELEMENTS EXTERIEURS	FACADE DU NIVEAU	OUI	/

Programme de repérage : Liste des composants de construction et parties de composants de construction à inspecter à l'occasion de la mission de repérage. Le programme de repérage est établi sur la base du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre, en prenant notamment en considération les données de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou Produit	Commentaire
3 - Parois verticales intérieures			
Murs et cloisons maçonnés	Flocages	M	
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M	
	Enduits de ragréage, débullage, lissage	M	
	Fourreaux (carton, fibres-ciment...)	P	
Poteaux	Flocages	M	
	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	M	
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)	M	
	Entourages de poteau (carton-amiante, fibrociment, matériaux sandwich...), coffrages perdus	P	

Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	P
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M
	Flocages	M
	Plots de colle fixant les cloisons au mur	M
	Bandes calicot	M
	enduits de jointoiement des plaques de plâtre	M
Gaines et coffres verticaux	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre (projetés, lissés ou talochés)	M
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)	M
	Bandes calicot	M
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment	P
	Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage	M
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes, ...)	M
4 - Plafonds et faux plafonds		
Plafonds	Flocages	P
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M
	Panneaux collés vissés ou cloués	P
	Bandes calicot	M
	Enduits de jointoiement et plots de colle des plaques de plâtre	M
	Peintures intumescents	M
	Revêtements bitumineux	M
	Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage	M
Poutres et charpentes	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)	M
	Entourages de poutres (carton-amiante, fibreciment, matériaux sandwich)	P
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes...)	M
Gaines et coffres horizontaux	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)	M
	Bandes calicot	P
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné	M
	Panneaux (fibres-ciment, ...)	P
Faux plafonds	Panneaux et plaques	P
	Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux	P
	Isolants posés dans le plénum au-dessus du panneau de faux plafond	P
5 - Planchers et planchers techniques		
Revêtements de sols	Dalles de sol	P
	Dalles moquettes avec entre-couche noire	P
	Sous-couches (carton, feutre, ...) des revêtements souples	M
	Colles bitumineuses	M
	Colles non bitumineuses	M
	Peintures de sol	M
	Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	M
6 - Conduits et accessoires intérieurs		
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Conduits en fibres-ciment, manchons	P
	Conduits en fibres-bitumes (conduits de drainage)	P

6. RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)

Rapports précédents :

Date	Référence	Société	Objet	Conclusions
29/12/2005	05208/009R	ECExpert	Fiche récapitulative du DTA	Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

7. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE BATI

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux.

Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

8. PRECONISATIONS

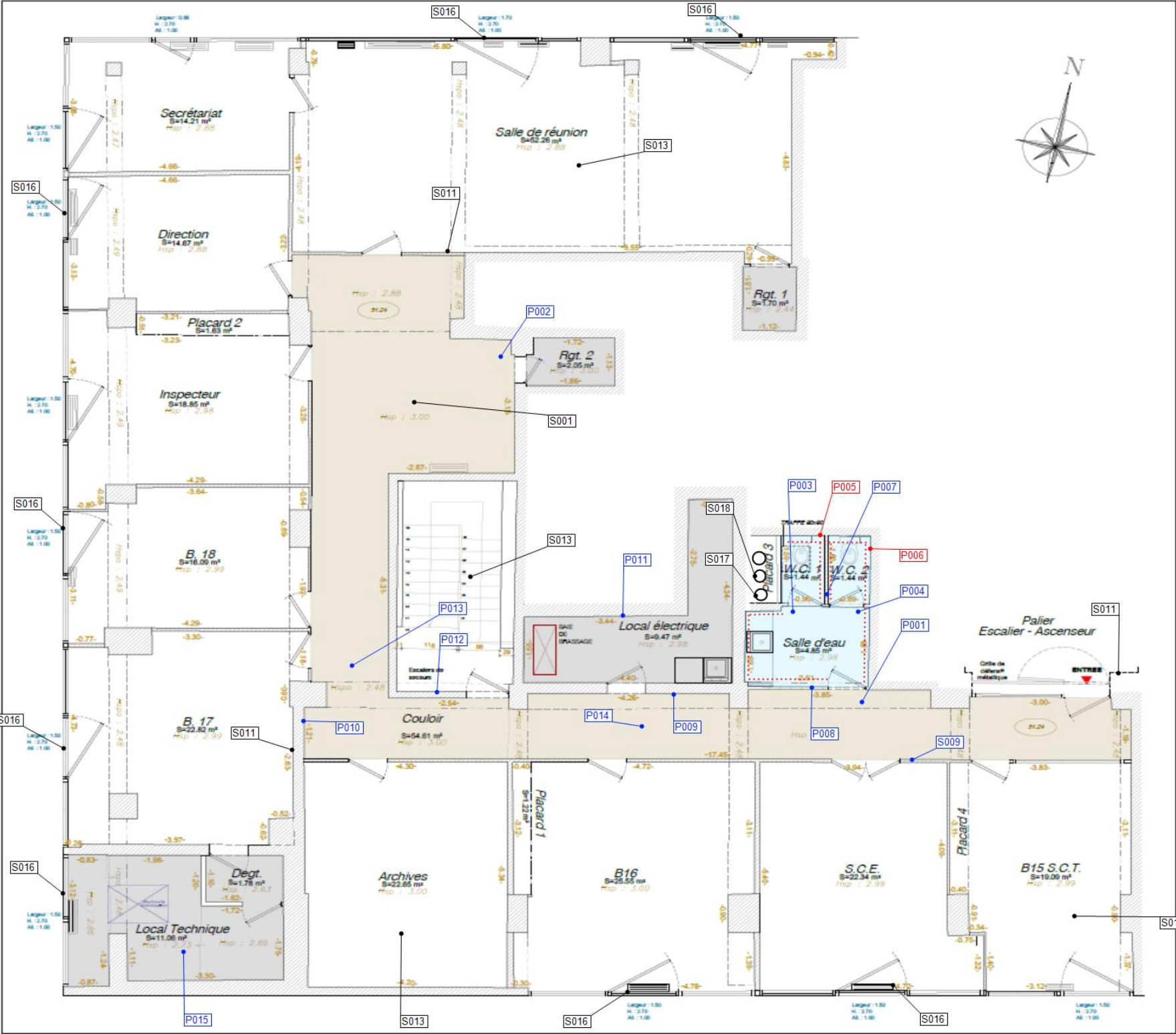
L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modification du programme de travaux ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'investigations complémentaires appropriées dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

ANNEXE CROQUIS

		Planche de repérage		Légende :	
Cliant :	MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER	Titre :	Croquis N°1	 : P5-P6 /S005 : Colle de faïences	
N° rapport :	T252085163				
N° planche :	1/1	Version :	0		
Type :	Planche de repérage usuel en plan		Lieu d'intervention :		80 avenue JEAN JAURES 30000 NÎMES
Date :	23/01/2026	Bâtiment :	Bâtiment les Champs Elysées		
Intervenant :	MALLOL Thierry	Etage :	R+2		
Origine du plan :	Fourni par le client	Commentaire :	Prélèvements et sondages		



ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION
ELEMENT : Menuiseries exterieurs

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER	T252085163	ELEMENTS EXTERIEURS - FACADE DU NIVEAU
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Plaques en allège extérieures		MALLOL Thierry
Localisation		
Menuiseries exterieurs - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
Commentaires		
Plaques planes en aluminium peintes		

ELEMENT : Conduits

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER	T252085163	R+2 - PLACARD TECHNIQUE
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
PVC		MALLOL Thierry
Localisation		
Conduits - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

ELEMENT : Conduits

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER	T252085163	R+2 - PLACARD TECHNIQUE
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fonte - Peinture		MALLOL Thierry
Localisation		
Conduits - Toutes zones		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

ELEMENT : Faïences

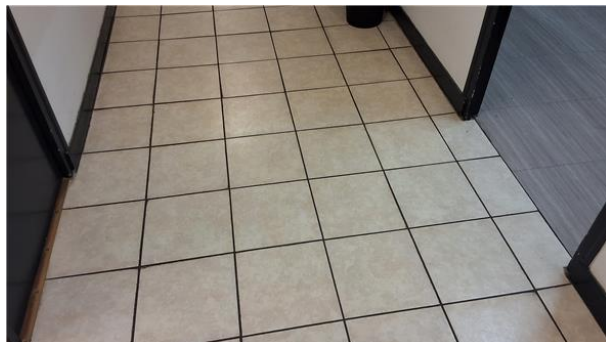
Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER	T252085163	R+2 - SALLE D'EAU
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Colle de faïence		MALLOL Thierry
Localisation		
Faïences - Murs A B C D		
Résultat amiante		
Présence d'amiante		

PRELEVEMENT : P001

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER	T252085163	R+2 - CIRCULATION
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Colle de carrelage	22/01/2026	MALLOL Thierry
Localisation		
Carrelage - Sol		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Colle de carrelage



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

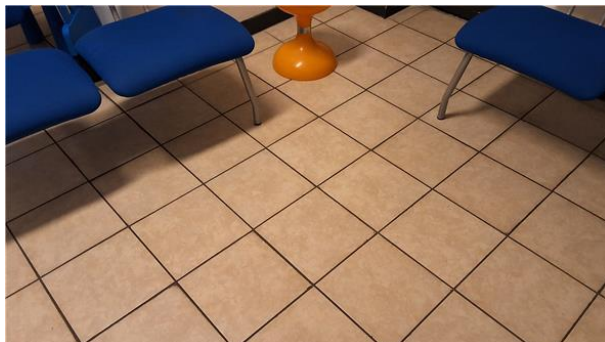
Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau (noir)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-002757-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P002

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER	T252085163	R+2 - CIRCULATION
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Colle de carrelage	22/01/2026	MALLOL Thierry
Localisation		
Carrelage - Sol		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Colle de carrelage

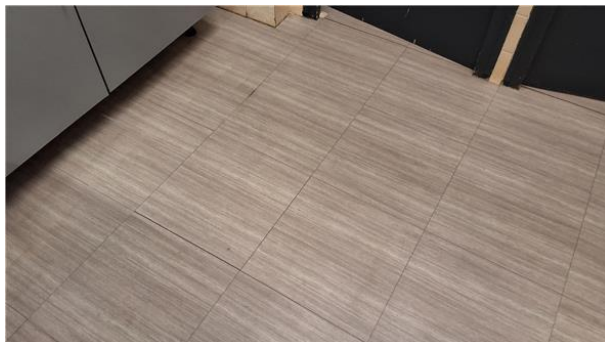


DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau dur de type ciment-colle (gris) (granulaire)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-002757-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P003
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER	T252085163	R+2 - SALLE D'EAU
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Colle de dalle de sol	22/01/2026	MALLOL Thierry
Localisation		
Dalle de sol - Sol		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet :

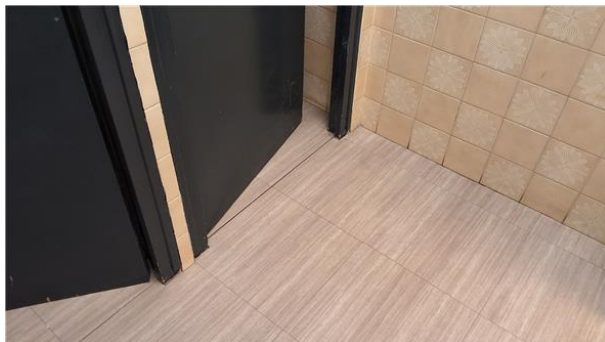
Colle de dalle de sol


DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau souple de type revêtement de sol (gris) (fibreuse)
001-COUCHE	Matériau souple de type revêtement de sol (gris) en traces ; matériau de type colle (jaune)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-002757-01	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-26-KE-002757-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P004
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER	T252085163	R+2 - SALLE D'EAU
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Colle de dalle de sol	22/01/2026	MALLOL Thierry
Localisation		
Dalle de sol - Sol		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet :

Colle de dalle de sol


DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau souple de type revêtement de sol (gris) (fibreuse)
001-COUCHE	Matériau souple de type revêtement de sol (gris) en traces ; matériau de type colle (jaune)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-002757-01	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-26-KE-002757-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P005

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER	T252085163	R+2 - WC 1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Colle de faïence	22/01/2026	MALLOL Thierry

Localisation

Faïences - Murs A B C D

Résultat amiante

Présence d'amiante (Fibres d'amiante de type chrysotile)

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Colle de faïence



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau dur de type joint ciment (blanc)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-002757-01	Fibres d'amiante de type chrysotile

PRELEVEMENT : P006

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER	T252085163	R+2 - WC 2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Colle de faïence	22/01/2026	MALLOL Thierry

Localisation

Faïences - Murs A B C D

Résultat amiante

Présence d'amiante (Fibres d'amiante de type chrysotile)

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Colle de faïence



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

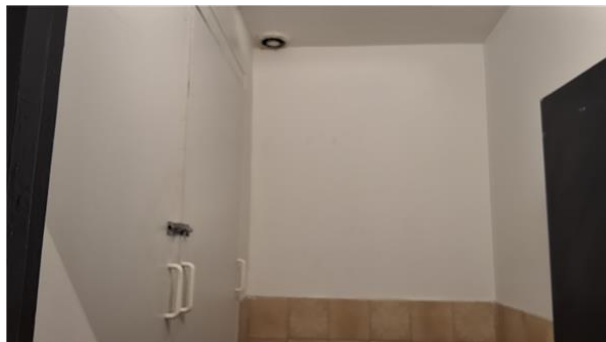
Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau dur de type joint ciment (blanc)
001-COUCHE	Matériau dur (blanc) (granulaire)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-002757-01	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-26-KE-002757-01	Fibres d'amiante de type chrysotile

PRELEVEMENT : P007

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER	T252085163	R+2 - WC 1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit - Peinture	22/01/2026	MALLOL Thierry

Localisation

Murs - Murs A B C D

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Enduit / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

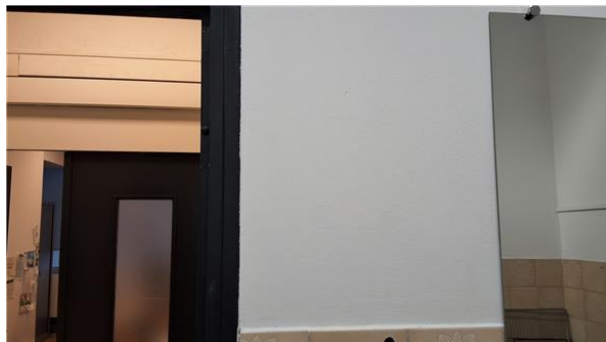
Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (blanc) + (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (beige)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-002757-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P008

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER	T252085163	R+2 - WC 2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit - Peinture	22/01/2026	MALLOL Thierry

Localisation

Murs - Murs A B C D

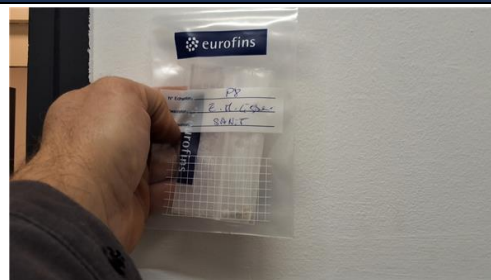
Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Enduit / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

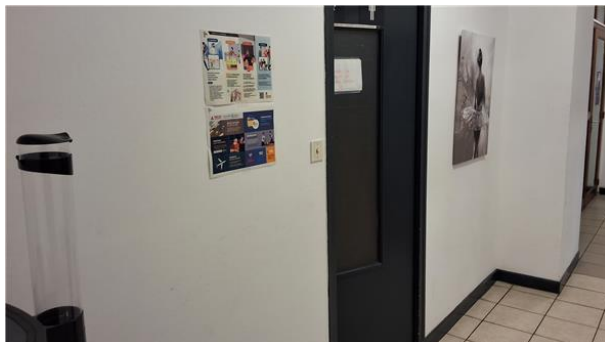
Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (blanc) + (bleu) + (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) (plâtreux)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-002757-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P009

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER	T252085163	R+2 - CIRCULATION
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit lisse - Peinture	22/01/2026	MALLOL Thierry
Localisation		
Murs - Murs A B C D		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Enduit lisse / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau souple (beige) (fibreuse) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (granulaire)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-002757-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P010

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER	T252085163	R+2 - CIRCULATION
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit lisse - Peinture	22/01/2026	MALLOL Thierry

Localisation

Murs - Murs A B C D

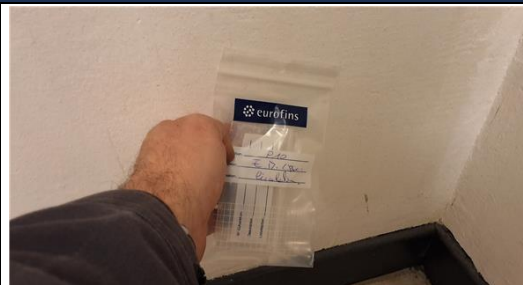
Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Enduit lisse / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau souple (beige) (fibreux) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) (plâtreux)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-002757-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P011

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER	T252085163	R+2 - LOCAL ELECTRIQUE
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit projeté - Peinture	22/01/2026	MALLOL Thierry

Localisation

Murs - Murs A B C D

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Enduit projeté / Peinture

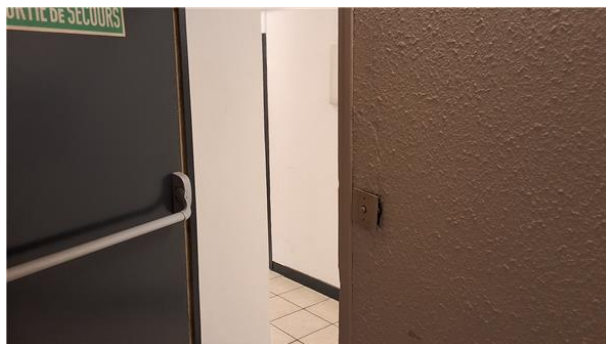


DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (granulaire)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-002757-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P012
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER	T252085163	R+2 - ESCALIER DE SECOUR
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit projeté - Peinture	22/01/2026	MALLOL Thierry

Localisation

Murs - Murs A B C D

Résultat amiante
Absence d'amiante
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet :

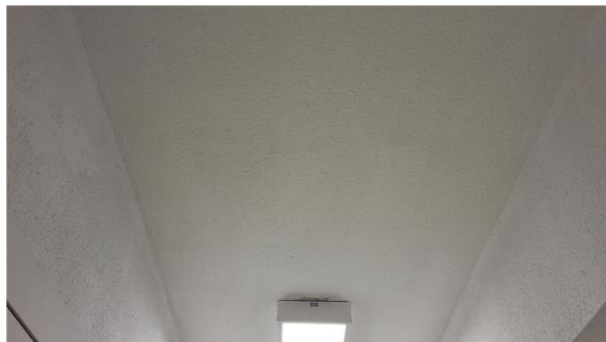
Enduit projeté / Peinture


DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (plâtreux)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-002757-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P013
Emplacement


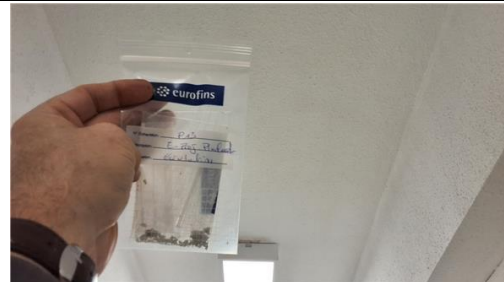
Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER	T252085163	R+2 - CIRCULATION
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit projeté - Peinture	22/01/2026	MALLOL Thierry

Localisation

Plafond - Plafond

Résultat amiante
Absence d'amiante
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet :

Enduit projeté / Peinture


DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (clair) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (foncé)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-002757-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P014

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER	T252085163	R+2 - CIRCULATION
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit projeté - Peinture	22/01/2026	MALLOL Thierry

Localisation

Plafond - Plafond

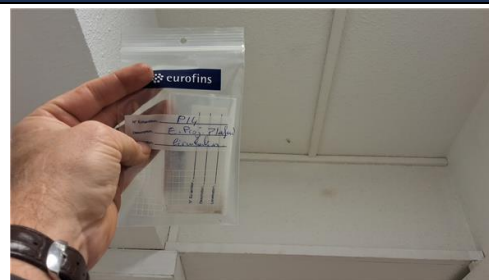
Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Enduit projeté / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (clair)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-002757-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P015

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER	T252085163	R+2 - LOCAL TECHNIQUE
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Ragréage rose	22/01/2026	MALLOL Thierry

Localisation

Sol - Sol

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Ragréage rose



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
J01-COUCHE	Matériau semi-dur de type ragréage (rose) ; matériau de type colle (jaune) (fibreuse) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (granulaire)

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-KE-002757-01	Fibres d'amiante non détectées

ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES

PV_00720260101737524



Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Sud SAS

APAVE INFRASTRUCTURES ET
CONSTRUCTION FRANCE
Thierry Mallol
Rue de la Sarriette
34130 SAINT-AUNES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KE-002757-01 Date d'émission de rapport : 28/01/2026 15:19 Page 1/5
Dossier N° : 26KE002000 Date de réception : 26/01/2026 Date d'analyse : 27/01/2026
Référence dossier Client: C25322669-NIMES-MINISTERE DE LA JUSTICE-UOMO-RAT
C25322669-NÎMES-MINISTERE DE LA JUSTICE-UOMO-RAT A - 80 avenue JEAN JAURES 30000 NÎMES - MINISTERE
DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyse	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P001-R+2 - CIRCULATION - Sol - Carrelage - Colle de carrelage	Matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau (noir)(i)	MET / EY7G	1 / 1 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002	P002-R+2 - CIRCULATION - Sol - Carrelage - Colle de carrelage	Matériau dur de type ciment-colle (gris) (granulaire)	MET / EY7G	1 / 1 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
003	P003-R+2 - SALLE D'EAU - Sol - Dalle de sol - Colle de dalle de sol	Matériau souple de type revêtement de sol (gris) (fibreuse)(ii)	MET / RDV8	1 / 1 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple de type revêtement de sol (gris) en traces ; matériau de type colle (jaune)(iii)	MET / RDV8	1 / 1 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
004	P004-R+2 - SALLE D'EAU - Sol - Dalle de sol - Colle de dalle de sol	Matériau souple de type revêtement de sol (gris) (fibreuse)(ii)	MET / EY7G	1 / 1 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple de type revêtement de sol (gris) en traces ; matériau de type colle (jaune)(iii)	MET / EY7G	1 / 1 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations
rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet

F-30310 Vergèze, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 5922

Portée disponible sur

www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Sud SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KE-002757-01 Date d'émission de rapport : 28/01/2026 15:19 Page 2/5
 Dossier N° : 26KE002000 Date de réception : 26/01/2026 Date d'analyse : 27/01/2026
 Référence dossier Client: C25322669-NIMES-MINISTERE DE LA JUSTICE-UOMO-RAT
 C25322669-NIMES-MINISTERE DE LA JUSTICE-UOMO-RAT A - 80 avenue JEAN JAURES 30000 NÎMES - MINISTERE
 DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005 (1)	P005-R+2 - WC 1 - Murs A B C D - Faïences - Colle de faïence	Matériau dur de type joint ciment (blanc)(iv)	MET / EY7G	1 / 1 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *
006	P006-R+2 - WC 2 - Murs A B C D - Faïences - Colle de faïence	Matériau dur de type joint ciment (blanc)	MET / RDV8	1 / 1 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur (blanc) (granulaire)(iii)	MET / EY7G	1 / 1 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *
007	P007-R+2 - WC 1 - Murs A B C D - Murs - Enduit - Peinture	Matériau de type peinture (blanc) + (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (beige)	MET / EY7G	1 / 1 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
008	P008-R+2 - WC 2 - Murs A B C D - Murs - Enduit - Peinture	Matériau de type peinture (blanc) + (bleu) + (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) (plâtreux)	MET / EY7G	1 / 1 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
009	P009-R+2 - CIRCULATION - Murs A B C D - Murs - Enduit lisse - Peinture	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau souple (beige) (fibreuse) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (granulaire)(ii)	MET / EY7G	1 / 1 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
010	P010-R+2 - CIRCULATION - Murs A B C D - Murs - Enduit lisse - Peinture					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s).
 Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet

F-30310 Vergèze, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5922
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KE-002757-01 Date d'émission de rapport : 28/01/2026 15:19 Page 3/5
 Dossier N° : 26KE002000 Date de réception : 26/01/2026 Date d'analyse : 27/01/2026
 Référence dossier Client: C25322669-NIMES-MINISTERE DE LA JUSTICE-UOMO-RAT
 C25322669-NIMES-MINISTERE DE LA JUSTICE-UOMO-RAT A - 80 avenue JEAN JAURES 30000 NÎMES - MINISTERE
 DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyse	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau de type peinture (blanc) ; matériau souple (beige) (fibreuse) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) (plâtreux)	MET / EY7G	1 / 1 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
011	P011-R+2 - LOCAL ELECTRIQUE - Murs A B C D - Murs - Enduit projeté - Peinture	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (granulaire)	MET / EY7G	1 / 1 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
012	P012-R+2 - ESCALIER DE SECOUR - Murs A B C D - Murs - Enduit projeté - Peinture	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (plâtreux)	MET / RDV8	1 / 1 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
013	P013-R+2 - CIRCULATION - Plafond - Plafond - Enduit projeté - Peinture	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (clair) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (foncé)(v)	MET / RDV8	1 / 1 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
014	P014-R+2 - CIRCULATION - Plafond - Plafond - Enduit projeté - Peinture	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (clair)	MET / RDV8	1 / 1 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
015	P015-R+2 - LOCAL TECHNIQUE - Sol - Sol - Ragréage rose	Matériau semi-dur de type ragréage (rose) ; matériau de type colle (jaune) (fibreuse) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (granulaire)	MET / EY7G	1 / 1 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s).
 Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations
 rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet

F-30310 Vergèze, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5922
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Sud SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KE-002757-01 Date d'émission de rapport : 28/01/2026 15:19 Page 4/5
 Dossier N° : 26KE002000 Date de réception : 26/01/2026 Date d'analyse : 27/01/2026
 Référence dossier Client: C25322669-NÎMES-MINISTERE DE LA JUSTICE-UOMO-RAT
 C25322669-NÎMES-MINISTERE DE LA JUSTICE-UOMO-RAT A - 80 avenue JEAN JAURES 30000 NÎMES - MINISTERE
 DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyse	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	

Observation(s) échantillon(s)

- (1) Un matériau de type matériau blanc est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.

Observation(s) couche(s)

- (i) La totalité de la couche de matériau noir a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.
 (ii) Des fibres minérales susceptibles d'être inhalées ($< 3 \mu m$) ont été observées au sein de la couche/l'échantillon. Ces fibres sont de nature non-asbestiforme
 (iii) La totalité de la couche a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.
 (iv) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection.
 (v) La totalité de la couche d'enduit gris foncé a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (μm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0,1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFN n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10), Arrêté du 3 juin 2025 (JOFN n°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole ".

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet

F-30310 Vergèze, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5922
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



**Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Sud SAS****RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-26-KE-002757-01

Date d'émission de rapport : 28/01/2026 15:19

Page 5/5

Dossier N° : 26KE002000

Date de réception : 26/01/2026

Date d'analyse : 27/01/2026

Référence dossier Client: C25322669-NÎMES-MINISTERE DE LA JUSTICE-UOMO-RAT

C25322669-NÎMES-MINISTERE DE LA JUSTICE-UOMO-RAT A - 80 avenue JEAN JAURES 30000 NÎMES - MINISTERE DE LA JUSTICE DEPERTEMENT IMMOBILIER



Sana HASSANI
Responsable Département
Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet

F-30310 Vergèze, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5922
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



ANNEXE TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES

Etage	Local	Composant	Matériau ou produit contenant de l'amiante	Estimation des quantités	Observations
R+2	SALLE D'EAU	Faïences	Colle de faïence	10 m ²	
R+2	WC 1	Faïences	Colle de faïence	4 m ²	
R+2	WC 2	Faïences	Colle de faïence	5 m ²	

L'estimation des quantités ne concerne que les matériaux ou produits contenant de l'amiante présents dans l'immeuble bâti et concernés par le programme de travaux.

Elle ne prend pas en compte :

- Les autres matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés dans l'immeuble bâti mais non concernés par le programme de travaux
- Les techniques utilisées par les entreprises de travaux pour la dépose des matériaux ou produits repérés.
- La quantité de déchets générés par les entreprises elles-mêmes lors de la dépose de ces matériaux ou produits (équipements de protection individuelle, moyens de protection collective ...)

ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE



Certificat attribué à

Thierry MALLOL

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
DPE sans mention	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	28/08/2023	27/08/2030
Termites metropole	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	28/08/2023	27/08/2030
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	06/08/2023	05/08/2030
Amiante avec mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	06/08/2023	05/08/2030
Amiante sans mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	06/08/2023	05/08/2030

Date : 12/09/2025

Numéro du certificat : 17975207

Samuel DUPRIEU - Président



* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'à : voir ci-dessus. Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Cliquez ici pour vérifier la validité de ce certificat.
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid 92400 Courbevoie



ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société :

SAS APAVE
Immeuble CANOPY 6 rue du général Audran
92400 COURBEVOIE
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

APAVE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION France
Immeuble Canopy 6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL003861** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Dont :			
Dommages immatériels non consécutifs	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Dont :			
Dommages immatériels non consécutifs sur base « Loss of use »	2 500 000	EUR	Par année d'assurance
Tous dommages causés par l'amiante et le plomb (hors Faute Inexcusable)	5 000 000	EUR	Par année d'assurance

Il est précisé que le souscripteur est à jour du paiement de ses primes / ne fait pas l'objet d'une procédure de mise à demeure pour non-paiement de prime / ne fait l'objet d'aucune suspension de garantie, ni d'aucune procédure de mise en demeure pour non-paiement de prime au titre de ce contrat. Les activités assurées sont décrites dans l'Annexe suivante.

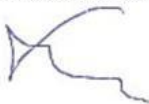
Période d'assurance du 01/01/2026 au 31/12/2026

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 17/11/2025

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :



Signature autorisée/ Authorised signatory :



CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS

Les responsabilités du producteur de déchets

Le Code de l'Environnement dispose dans son article L. 541-2 : « *Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément aux dispositions du présent chapitre. Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Tout producteur ou détenteur de déchets s'assure que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge.* »

A ce titre, pour des travaux de désamiantage, le maître d'ouvrage (en général le propriétaire) est responsable de la bonne élimination des déchets issus du chantier. Les déchets de chantier tels que les équipements de protection des intervenants sont de la responsabilité de l'entreprise effectuant les travaux.

Les familles de déchets

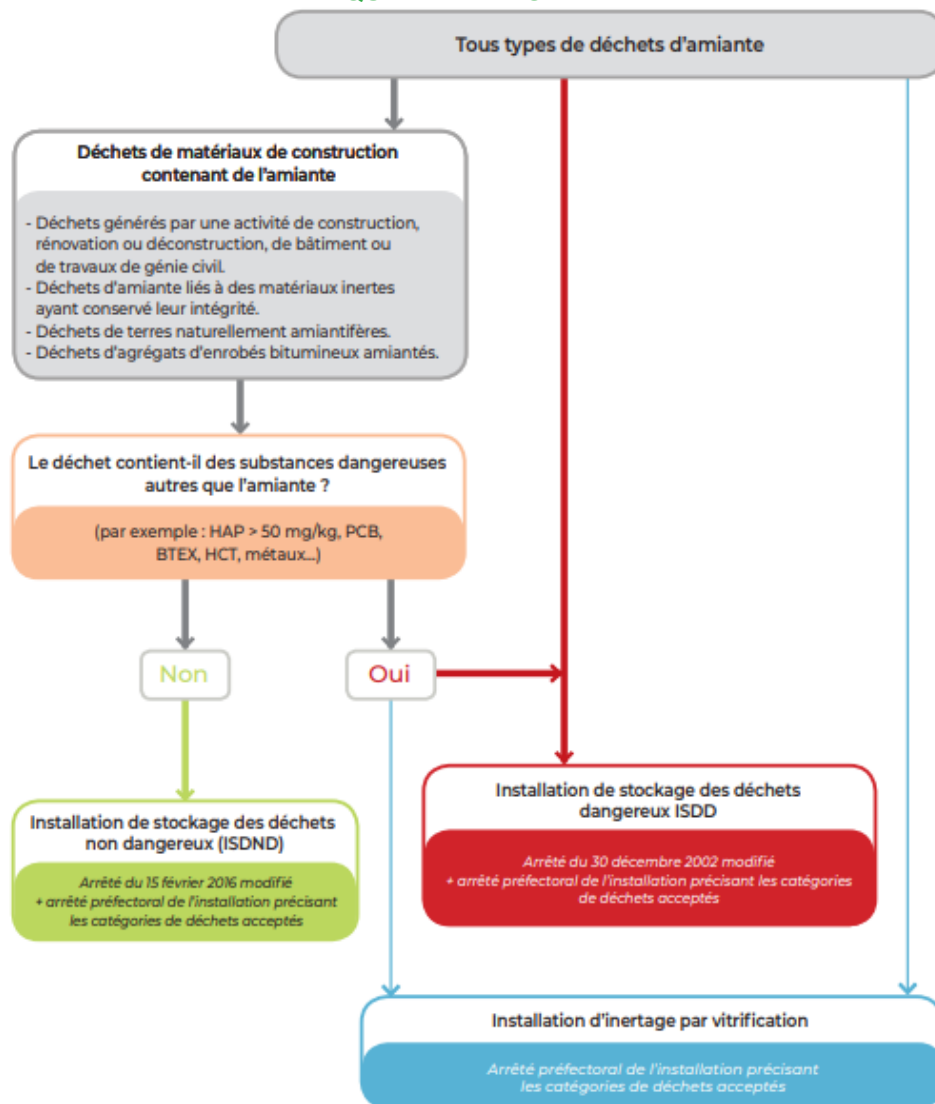


Les différentes sortes de déchets d'amiante

Les déchets d'amiante se divisent en deux grandes catégories quant à la gestion de leur élimination. **Le traitement va dépendre de la nature des déchets amiantés.** :

Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) ou installation d'inertage par vitrification	Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)
Tous types de déchets amiantés, y compris les déchets connexes de chantiers contaminés (EPI, films de protection)	Déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante générés par une activité de construction, rénovation ou déconstruction d'un bâtiment ou par une activité de construction, rénovation ou déconstruction de travaux de génie civil, y compris les terres naturellement amiantifères et les agrégats d'enrobés bitumineux amiantés

A CHAQUE DECHET SA FILIERE



Document INRS

Organisation à prévoir pour la gestion de ces déchets

L'entreprise doit appliquer les dispositions réglementaires existantes concernant les déchets qu'elle produit ou détient, car elle en est responsable. Elle doit impérativement disposer, avant même le démarrage des travaux, d'un **certificat d'acceptation préalable (CAP)** de l'installation de stockage des déchets ou de traitement par vitrification pour chaque catégorie de déchet amianté que son activité va produire. Un **bordereau de suivi des déchets contenant de l'amiante (BSDA)** accompagne chaque lot depuis son lieu de production jusqu'à son élimination finale.

À toutes les étapes de la gestion de ces déchets, la manutention des déchets doit être organisée de façon à éviter la libération de fibres. L'utilisation de moyens adaptés d'aide à la manutention ou au levage est à rechercher. Le nettoyage des surfaces, outils, engins, véhicules sera effectué par humidification et aspiration avec du matériel adapté (soufflettes à proscrire). Les salariés doivent être informés des risques qu'ils encourent et formés aux moyens de prévention (modes opératoires, EPI, règles d'hygiène).

Élimination des déchets

Les déchets doivent être confiés à des centres de traitement autorisés, après demande d'un certificat d'acceptation préalable.

Les adresses des installations de stockage des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès des préfetures, des Conseils généraux, des mairies, des DREAL et de l'ADEME ainsi qu'en consultant les sites suivants :

<https://www.sinoe.org/>

<http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>